



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 92937

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le bilan des dégâts occasionnés par les scènes de violence qui se sont produites dans les établissements scolaires au cours des manifestations contre le CPE, et particulièrement dans les universités. L'exemple de la Sorbonne est notamment dramatique avec la destruction du matériel, du mobilier, et des archives concernant le travail des étudiants. Il lui demande si des poursuites pourront être engagées contre les casseurs reconnus responsables de tels excès, dans la mesure où ils auront pu être identifiés.

Texte de la réponse

La nécessité d'assurer, dans tous les établissements publics d'enseignement supérieur, la protection des personnes et la sécurité des biens tout en garantissant le respect des libertés d'information aux étudiants et d'expression aux enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs garanties par le code de l'éducation, est une condition indispensable au bon fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur. Le président d'université doit concilier ces principes avec le fait qu'il est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement, les locaux mis à disposition des usagers et ceux mis à disposition des personnels, notamment pour l'exercice du droit syndical. À cet égard, il doit tout mettre en oeuvre pour assurer la continuité des enseignements et le bon déroulement des examens universitaires. Dans les cas d'actes liés à la dégradation des biens, à l'atteinte à la sécurité des personnes et à l'entrave au bon fonctionnement de l'établissement, le Gouvernement a préconisé aux chefs d'établissements le recours à une plainte auprès du commissariat de police, voire un signalement auprès du procureur de la République.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92937

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4348

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8429